



**Le financement intégré
des étudiants aux cycles supérieurs**
Vers son implantation à l'Université de Montréal

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES
DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Présenté à la 135^e séance ordinaire du Conseil des études supérieures

Le 15 mars 2011

Présenté à la 472^e séance ordinaire du Conseil central

Le 16 mars 2011

Rédaction :

Delphine Bouilly, coordonnatrice aux affaires académiques de cycles supérieurs

Analyse :

Kate Bazinet, attachée aux affaires universitaires

Delphine Bouilly, coordonnatrice aux affaires académiques de cycles supérieurs

Révision :

Maude Larente, coordonnatrice aux affaires académiques de premier cycle

Le contenu de ce document ne représente pas nécessairement le point de vue de l'auteur.

Ce document a été adopté lors de la XXX^e séance
[extra]ordinaire du conseil central, le [date].

FAÉCUM

3200, rue Jean-Brillant, local B-1265

Montréal (Québec)

H3T 1N8

Téléphone : 514 343-5947

Télécopieur : 514 343-7690

Site Web : <http://www.faecum.qc.ca>

Courriel : info@faecum.qc.ca

Depuis 1976, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) représente, par le truchement de 82 associations étudiantes, les 34 000 étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal. Elle a pour mission la défense des droits et intérêts des étudiants dans les sphères académique et sociale. Elle vise aussi, par le biais de ses services et différentes activités socioculturelles, à améliorer le passage des étudiants à l'Université de Montréal.

Résumé

Le financement intégré des étudiants aux cycles supérieurs consiste à garantir un financement minimal à ces étudiants pendant la durée normale de leur programme d'études, par le biais d'une combinaison optimale de différentes sources de financement. Le but d'un tel projet est de s'attaquer aux problèmes criants de l'allongement des études et de l'abandon aux cycles supérieurs. Dans cet avis, on définit les caractéristiques que devrait comporter une bonne politique de financement intégré, en ce qui a trait au montant, à la durée et à la composition du financement, de même qu'à l'admissibilité des étudiants. Par la suite, un état des lieux est dressé quant au financement étudiant à l'Université de Montréal, à partir d'une enquête effectuée auprès de l'ensemble des unités académiques. On constate d'abord que les pratiques de financement sont très variables d'une unité à l'autre, mais également que certaines unités ont su implanter le financement intégré ou sont en voie de le faire. Enfin, l'implantation du financement intégré à l'Université de Montréal est abordée sous ses différentes facettes - gouvernance, outils de suivi et optimisation du financement disponible - et plusieurs recommandations sont proposées en vue de stimuler cette implantation.

Table des matières

Introduction	1
1. Principes du financement intégré des étudiants aux cycles supérieurs	2
1.1. Objectif et définition du financement intégré	2
1.2. Articulation du financement intégré	3
1.2.1. Montant minimal annuel	4
1.2.2. Durée du soutien	4
1.2.3. Sources de financement utilisées	5
1.2.4. Règles sur le cumul de financement	5
1.2.5. Admissibilité des étudiants	6
2. Enquête sur les pratiques de financement des étudiants aux cycles supérieurs à l'Université de Montréal	7
2.1. Méthodologie	7
2.2. Critères d'analyse	8
2.3. Résultats et discussion	11
3. Recommandations	14
3.1. Sur la gouvernance et le leadership	14
3.2. Sur le suivi de l'implantation	16
3.3. Sur les sources de financement	18
3.3.1. Sur les bourses des grands organismes subventionnaires	18
3.3.2. Sur les bourses internes	20
3.3.3. Sur l'auxiliariat d'enseignement et les charges de cours	22
3.3.4. Sur les fonds de recherche et l'auxiliariat de recherche	24
Conclusion	26
Rappel des recommandations	27
Bibliographie	29
Annexe 1 : Calcul du montant minimal annuel	31
Annexe 2 : Questionnaire utilisé pour l'enquête sur les pratiques de financement des unités académiques de l'Université de Montréal	33
Annexe 3 : Exemples de politique de financement intégré	34
Département de physique (FAS)	34
Département des littératures de langue française (FAS)	35

Introduction

La FAÉCUM défend depuis plusieurs années le principe du financement intégré des étudiants aux cycles supérieurs et prône son implantation à l'Université de Montréal. Dans cet avis, nous commençons par définir les caractéristiques du financement intégré et démontrer ses avantages, autant pour les étudiants que pour l'institution. Par la suite, nous présentons les résultats d'une vaste consultation menée auprès des unités de l'Université de Montréal sur leurs pratiques de financement de leurs étudiants aux cycles supérieurs. Enfin, nous présentons une série de recommandations en vue de stimuler l'implantation du financement intégré à l'Université de Montréal.

1. Principes du financement intégré des étudiants aux cycles supérieurs

1.1. Objectif et définition du financement intégré

Aux cycles supérieurs, l'allongement ou même l'abandon des études est un problème criant, en particulier dans les cheminements axés sur la recherche. À titre d'exemple, les données de l'Université de Montréal pour l'année 2008-2009 montrent que seulement 39 % des étudiants au doctorat de 3^e cycle ont décroché leur diplôme après 6 ans d'études. Pour les autres, environ la moitié ont abandonné alors que l'autre poursuit encore ses études [BRI 2010a]. Une étude de l'Association des doyens des études supérieures au Québec (ADÉSAQ) sur les maîtrises québécoises montre qu'après 5 ans, seulement 64,4 % des étudiants en profil recherche ont diplômé et que la durée moyenne des études pour ceux ayant terminé est de 7,8 trimestres, au lieu des six trimestres généralement prévus [ADÉSAQ 2007]. Le besoin financier est fréquemment cité pour justifier une telle interruption ou ralentissement des études [CNCS 2007, CSE 2010, FESP 2001]. En l'absence de moyens financiers, les étudiants doivent effectivement se tourner vers l'endettement ou vers un emploi à l'extérieur du campus, souvent à temps plein. Cela ne peut qu'avoir un impact négatif sur la durée de leurs études et leur persévérance.

L'objectif premier du financement intégré est de s'attaquer de front aux problématiques de l'abandon et de l'allongement des études supérieures. En donnant à l'étudiant les moyens de se consacrer pleinement à son projet d'études, on vise alors à favoriser sa diplomation dans un délai raisonnable. Le projet est bénéfique sur tous les fronts : pour l'étudiant évidemment, qui bénéficie alors de meilleures conditions pour poursuivre ses études, mais également pour l'institution. En effet, l'université investit une quantité significative de ressources pour l'enseignement, l'encadrement et les installations matérielles destinés aux étudiants de cycles supérieurs. Comme le financement qu'elle reçoit pour le faire est limité dans le temps (4 trimestres pour la maîtrise et 8 pour le doctorat), l'allongement des études ajoute une pression certaine sur le fonctionnement de l'institution. Pour ce qui est de l'abandon, en plus d'être un drame humain pour l'étudiant, ce sont tous les efforts et le temps investis autant par l'étudiant que par l'université qui sont réduits à néant.

Le financement intégré des étudiants aux cycles supérieurs consiste à garantir un financement minimal à ces étudiants pendant la durée normale de leur programme d'études, par le biais d'une combinaison optimale de différentes sources de financement. Ces dernières peuvent évidemment comprendre les bourses internes ou externes, mais également les charges de cours et l'auxiliariat d'enseignement ou de recherche, ou toute autre forme de financement disponible. Le financement intégré existe dans d'autres universités canadiennes : l'Université d'Ottawa [UOttawa 2011] et l'Université McMaster [McMaster 2011], par exemple, ont déjà adopté des politiques de financement intégré de leurs étudiants de cycles supérieurs.

1.2. Articulation du financement intégré

L'atteinte du financement intégré ne peut que passer par un effort collectif et coordonné d'*intégration* du financement des étudiants. Les sources de financement sont en effet nombreuses et disparates, en plus de toucher un grand nombre d'acteurs et de processus d'attribution différents. Une stratégie cohérente est nécessaire pour optimiser la répartition de l'ensemble du financement, de manière à pouvoir couvrir un maximum d'étudiants à un niveau suffisant.

Cette stratégie devrait s'articuler en une politique de financement intégré des étudiants aux cycles supérieurs, qui permet de baliser de façon claire et transparente le financement des étudiants. En étant connue de tous, une telle politique a l'avantage de rassembler l'ensemble des acteurs autour de la stratégie choisie, en plus d'envoyer un signal clair aux étudiants quant au financement sur lequel ils pourront compter en s'engageant dans leurs études supérieures. Une bonne politique devrait contenir les éléments suivants :

- le montant minimal annuel,
- la durée du soutien,
- la répartition des sources de financement utilisées,
- les limites au cumul de ces dernières et
- l'admissibilité des étudiants.

Chacun de ces aspects mérite d'être discuté de manière plus approfondie.

1.2.1. Montant minimal annuel

Le choix du montant offert est une question extrêmement délicate. Dans l'idéal, on vise à assurer un revenu suffisant pour que l'étudiant puisse se consacrer entièrement à ses études, c'est-à-dire couvrir l'équivalent de ses dépenses de subsistance et celles liées à ses études. Dans la pratique, force est de constater que le financement disponible varie fortement d'un secteur disciplinaire à un autre et est souvent littéralement insuffisant pour atteindre une telle couverture. Le montant minimal offert par chaque unité ne peut que tenir compte de cette réalité.

Cependant, tous les efforts doivent être mis afin d'augmenter les sommes disponibles et tendre vers un financement permettant réellement aux étudiants de subvenir à leurs besoins sans avoir recours à un emploi externe. Dans l'Annexe 1, on calcule que le revenu annuel net nécessaire pour couvrir les frais de subsistance et d'études s'élève à 15 000 \$ pendant la période de scolarité et à 12 000 \$ pendant la période de rédaction. Évidemment, ce montant devrait être revu annuellement pour tenir compte de l'évolution des droits de scolarité et du coût de la vie.

1.2.2. Durée du soutien

Au Québec, la durée normale des études est généralement considérée de 2 ans pour la maîtrise et 4 ans pour le doctorat [CSE 2010]. Dans le cas particulier des passages directs au doctorat, on considère plutôt que la durée normale est de 5 ans. Dans les faits, la durée réelle des études dépasse fréquemment cette durée normale. Le fait que le financement des étudiants n'est pas généralisé et que beaucoup d'entre eux doivent justement travailler hors campus pourrait expliquer entre autres choses cette constatation. Dans l'état actuel des connaissances, il est plutôt hasardeux d'énoncer une corrélation franche entre le financement et la durée des études. On constate cependant certaines tendances, comme le fait que la durée moyenne de la maîtrise-recherche en lettres et sciences humaines est systématiquement plus longue qu'en sciences naturelles et de la santé, où le financement est plus généralisé [ADÉSAQ 2007].

Dans un programme de financement intégré, la durée du financement offert doit refléter l'objectif de favoriser la diplomation des étudiants dans des temps raisonnables. Cette durée doit donc être suffisante pour permettre à l'étudiant de compléter son projet d'études, en étant cependant limitée dans le temps pour éviter un allongement artificiel des études. Dans le contexte où le financement

permet à l'étudiant de se consacrer entièrement à ses études, il est raisonnable de garantir ce financement pour la durée normale des études, soit 2 ans à la maîtrise et 4 ans au doctorat (ou 5 ans dans le cas d'un passage direct au doctorat).

1.2.3. Sources de financement utilisées

Les sources de financement qui peuvent être utilisées sont nombreuses et varient significativement d'une discipline à l'autre. Une politique de financement intégré sert entre autres à spécifier le montage financier utilisé.

De manière générale, on distingue deux types de financement : les « bourses » et les « salaires ». La première catégorie comprend les bourses des grands organismes subventionnaires, les bourses d'excellence privées, les bourses internes de l'université ou encore les subventions à même les fonds de recherche. Toutes ces sources de financement ont l'avantage d'être offertes à l'étudiant pour qu'il se consacre strictement à ses études ou sa recherche. La seconde catégorie regroupe les charges de cours, ainsi que l'auxiliariat d'enseignement et de recherche, pour lesquels des tâches sont demandées en plus du projet d'études.

Dans l'optique de permettre aux étudiants de se consacrer entièrement à leur projet d'études, un financement de type « bourse » est idéal. Il est cependant tout à fait irréaliste avec les moyens existants d'espérer financer tous les étudiants par ce seul type de financement, et il est nécessaire dans la majorité des secteurs d'inclure un financement de type « salaire ». Ajoutons que le travail dont il est question ici est généralement relié au domaine d'études de l'étudiant et peut être une expérience profitable pour lui. Toutefois, il est crucial de limiter les heures de travail demandées à l'étudiant afin de ne pas reproduire par ce type de financement des conditions défavorables à la réalisation des études. À cet effet, une répartition équilibrée des deux types de financement est souhaitable.

1.2.4. Règles sur le cumul de financement

Le concept-clé du financement intégré étant de répartir de façon optimale le financement disponible, il est essentiel que toute politique de financement intégré établisse des règles claires quant à la répartition des différentes sources de financement, et en particulier quant au cumul de

celles-ci par un même étudiant. Les bourses administrées par l'université (bourses d'excellence internes ou de donateurs privés), par exemple, ne devraient pas être utilisées pour financer davantage les étudiants déjà bénéficiaires d'une bourse d'un grand organisme subventionnaire ou l'équivalent, en particulier dans le contexte où bon nombre d'étudiants ne bénéficient encore d'aucun financement. Diverses mesures de reconnaissance académique peuvent d'ailleurs être mises en place sans impliquer un financement additionnel. De telles limites au cumul de financement doivent cependant être choisies judicieusement pour ne pas brimer indûment une catégorie ou une autre d'étudiants. À titre d'exemple, il serait inapproprié d'exclure d'office des charges d'enseignement les étudiants bénéficiant de bourses, les privant ainsi d'une expérience de travail pertinente, en plus de priver les étudiants de premier cycle d'une partie des individus aptes à leur offrir une formation de qualité.

1.2.5. Admissibilité des étudiants

Ultimement, l'objectif est que tous les étudiants à temps plein aux cycles supérieurs soient couverts par une politique de financement intégré. Dans les faits, les moyens disponibles sont limités, ce qui ne peut qu'entraîner une restriction quant au nombre d'étudiants financés. On peut alors retrouver différentes options : certains choisiront de prioriser les étudiants au doctorat, d'autres les cheminements de recherche ou encore un secteur spécifique, d'autres demanderont une démonstration des besoins financiers, etc. Dans ce contexte, il est impératif que toute politique de financement précise clairement les catégories d'étudiants couverts et leur nombre, s'il y a lieu.

2. Enquête sur les pratiques de financement des étudiants aux cycles supérieurs à l'Université de Montréal

Afin de mieux cerner les pratiques actuelles en termes de financement des étudiants de cycles supérieurs, une vaste enquête a été menée par la FAÉCUM auprès des unités académiques de l'Université de Montréal, en collaboration avec le Conseil national des cycles supérieurs de la Fédération étudiante universitaire du Québec (CNCS-FEUQ) et la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) de l'Université de Montréal. La méthodologie et la grille d'analyse de l'enquête sont décrites ci-dessous, de même que le portrait qui en découle.

2.1. Méthodologie

L'enquête a été réalisée en utilisant un questionnaire élaboré en collaboration avec le CNCS-FEUQ et portant sur les différents aspects des pratiques de financement des étudiants aux cycles supérieurs, notamment le montant offert, la durée du soutien, les sources de financement utilisées, le type d'étudiants financés, l'existence d'une politique, etc. Étant donné le caractère exploratoire d'une telle enquête, des questions ouvertes ont été privilégiées, permettant aux répondants d'exprimer une diversité de réalités. Le questionnaire est présenté à l'Annexe 2.

Le questionnaire a été envoyé par courriel en décembre aux 13 unités facultaires de l'Université de Montréal, comprenant les 11 facultés disciplinaires, de même que le Département de kinésiologie et l'École d'optométrie. Dans le cas de la Faculté des arts et des sciences (FAS), le questionnaire a été renvoyé par la Faculté à l'ensemble de ses 27 unités départementales, étant donnée la grande diversité des pratiques. Au moins un rappel a été envoyé à toutes les unités. Au final, les réponses de 9 unités facultaires, incluant 14 unités départementales de la FAS, ont été reçues et compilées. Ces unités regroupent plus des deux tiers des étudiants à temps plein à la maîtrise ou au doctorat¹ [BRI 2010b], ce qui permet de dresser un portrait intéressant du financement étudiant à l'Université de Montréal. L'information disponible sur les sites web des différentes unités a également été prise en compte au besoin.

¹ Les effectifs étudiants inscrits à temps plein à la maîtrise et au doctorat à l'automne 2010 ont été utilisés.

2.2. Critères d'analyse

L'analyse du financement étudiant de l'ensemble des unités académiques de l'Université de Montréal est certainement délicate étant donné la grande diversité de moyens et de pratiques. Nous avons cherché ici à développer des indicateurs objectifs permettant d'analyser les pratiques de financement, tout en respectant les moyens et réalités particulières de chacun. Nous avons opté pour des critères d'analyse centrés sur le niveau d'implantation de pratiques propres au financement intégré. Ces critères permettent de regrouper des familles de pratiques, similaires en termes d'intégration des sources de financement et de transparence, sans insister sur le détail des montants disponibles.

La grille d'analyse ci-dessous a donc été développée pour classer les différentes unités académiques selon le niveau d'implantation du financement intégré pour leurs étudiants de cycles supérieurs.

- Niveau 4 : Le financement intégré est totalement implanté
 - o L'unité possède une politique de financement intégré qui garantit un financement minimum à tous ses étudiants aux cycles supérieurs.
- Niveau 3 : Le financement intégré est en partie implanté
 - o L'unité possède une politique ou un autre document normatif garantissant un financement minimum à une partie de ses étudiants aux cycles supérieurs.
- Niveau 2 : Une intégration non normée du financement existe
 - o L'unité ne possède aucun document normatif, mais pratique un engagement de financement envers une partie de ses étudiants aux cycles supérieurs.
- Niveau 1 : Un souci quant au financement des étudiants est présent
 - o L'unité informe ses étudiants aux cycles supérieurs des possibilités de financement.

Le questionnaire de chaque unité académique a été analysé et classé en fonction de cette grille de critères. Conformément à ceux-ci, nous avons recherché en particulier l'existence d'un document normatif ainsi que l'étendue de la couverture des étudiants du programme. La classification

effectuée a également été validée par quatre personnes ayant des niveaux différents de familiarité avec la question du financement des étudiants aux cycles supérieurs.

Tableau 1 : Classification des unités académiques selon le niveau d'implantation du financement intégré des étudiants aux cycles supérieurs

Niveau 4 Le financement intégré est totalement implanté	Département de chimie (FAS) Département de physique (FAS) Faculté de médecine (secteur des sciences fondamentales)
Niveau 3 Le financement intégré est en partie implanté	Département des littératures de langue française (FAS) Département d'études anglaises (FAS) Département de philosophie (FAS) Département de psychologie (FAS) École de relations industrielles (FAS) Faculté des sciences de l'éducation
Niveau 2 Une intégration non normée du financement existe	Département d'anthropologie (FAS) Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques (FAS) Département de sciences économiques (FAS) Département de psychoéducation (FAS) École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (FAS) École d'optométrie
Niveau 1 Un souci quant au financement des étudiants est présent	Département de littératures et de langues modernes (FAS) Département de géographie (FAS) Faculté des sciences infirmières Faculté d'aménagement Faculté de droit Faculté de musique Faculté de médecine dentaire Faculté de médecine (secteurs des sciences de la santé et de santé publique)
Non classé (aucune réponse)	Département d'histoire (FAS) Département de littérature comparée (FAS) Département de linguistique et traduction (FAS) Département de communication (FAS) École de criminologie (FAS) Département de démographie (FAS) Département de science politique (FAS) École de service social (FAS) Département d'informatique et de recherche opérationnelle (FAS) Département de sociologie (FAS) Département de mathématiques et statistique (FAS) Département de sciences biologiques (FAS) Faculté de médecine vétérinaire Faculté de pharmacie Faculté de théologie et de sciences des religions Département de kinésiologie

2.3. Résultats et discussion

La classification des unités académiques selon leur niveau d'implantation du financement intégré est présentée au Tableau 1. À première vue, on constate qu'il existe tout un éventail de pratiques à l'Université de Montréal, vu la répartition des pratiques à travers les quatre catégories. Examinons plus attentivement le contenu de chaque niveau.

Le niveau 4 regroupe les unités pour lesquelles le financement intégré est complètement implanté. On y retrouve d'abord les Départements de physique et de chimie de la FAS, qui possèdent une politique publique définissant une durée et un montant minimum de financement pour l'ensemble de leurs étudiants inscrits aux cycles supérieurs, ainsi que les balises encadrant la contribution des différentes sources de financement. Le secteur des sciences fondamentales de la Faculté de médecine a aussi été classé dans cette catégorie, car des pratiques similaires y sont systématisées pour l'ensemble de ses étudiants ; il serait cependant souhaitable qu'une politique y soit formellement adoptée. Ces trois unités ont principalement recours aux bourses d'excellence et aux fonds de recherche pour assurer le financement de leurs étudiants. À titre d'exemple, la politique de financement du Département de physique peut être consultée en Annexe 3.

Le niveau 3 regroupe différentes unités où le financement intégré est partiellement implanté. Ces unités se sont dotées d'une politique ou d'un autre type de document normatif quant au financement des étudiants de cycles supérieurs, mais ce financement ne peut être étendu à l'ensemble des étudiants. Le Département des littératures de langue française de la FAS se distingue dans cette catégorie, avec une politique de financement minimal garanti très bien articulée, présentée à l'Annexe 3, qui couvre un nombre précis d'étudiants à la maîtrise et au doctorat. Pour les autres unités classées dans ce niveau, la catégorie d'étudiants ciblés par le financement varie. Certaines ciblent les meilleurs étudiants au doctorat à temps plein (études anglaises, philosophie). La Faculté des sciences de l'éducation ajoute explicitement un critère de besoins financiers, car un certain nombre de ses étudiants sont des professionnels ayant déjà un emploi dans leur domaine. D'autres ciblent plutôt un secteur ou un groupe de recherche en particulier (psychologie, relations industrielles). Dans la majorité des unités de cette catégorie, le financement des étudiants repose davantage sur les bourses internes et les tâches d'enseignement, en plus des bourses d'excellence s'il y a lieu, alors que l'importance des fonds de recherche est

moindre. Notons enfin que dans le cas de la Faculté des sciences de l'éducation, la politique n'est pas encore adoptée formellement et publiée, mais un projet pilote qui s'inscrit tout à fait dans les critères de ce niveau est en cours.

Le niveau 2 regroupe un ensemble d'unités qui pratiquent un certain niveau d'intégration du financement, permettant une forme d'engagement financier dans le temps envers une partie de leurs étudiants, sans toutefois qu'il n'existe aucune politique ou autre document normatif. On retrouve dans cette catégorie des pratiques sensiblement plus hétérogènes. Les Départements d'anthropologie, de sciences économiques, d'histoire de l'art et d'études cinématographiques, de psychoéducation, ainsi que l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information ont des pratiques de financement qui peuvent s'apparenter à celles du niveau 3, basées principalement sur les bourses internes et les tâches d'enseignement. L'École d'optométrie, quant à elle, encourage des pratiques plutôt similaires à celles que l'on retrouve au niveau 4, notamment dans l'utilisation des fonds de recherche, mais celles-ci ne sont pas obligatoires. La systématisation de ces pratiques dans une politique permettrait à cette unité d'atteindre aisément un bon niveau d'implantation du financement intégré.

Enfin, le niveau 1 regroupe les unités qui ne présentent pas, en politique ou en pratique, d'intégration du financement pour les étudiants aux cycles supérieurs. Cependant, un souci est très certainement présent quant au financement des étudiants, qui se traduit notamment par une diffusion des différentes possibilités de financement (affichage des concours et des postes ouverts) et l'offre de plusieurs bourses. Les Départements de littératures et langues modernes et de géographie, de même que les Facultés de droit, de sciences infirmières, d'aménagement, de musique, de médecine dentaire et des secteurs des sciences de la santé et de santé publique de la Faculté de médecine se trouvent dans cette catégorie.

Une première tendance que l'on observe immédiatement est une différence quasi-systématique entre les pratiques de financement des unités à vocation de recherche et celles à vocation plus professionnelle. La plupart des unités plus professionnelles ont tendance à se retrouver dans le niveau 1, ce qui s'explique aisément par plusieurs facteurs. D'abord, ces unités ont accès à moins de sources de financement, notamment par l'absence de fonds de recherche et de bourses à la

recherche. De plus, la problématique de l'allongement des études y est parfois moins criante [ADÉSAQ 2007]. Enfin, ces facultés comptent plus fréquemment parmi leurs étudiants aux cycles supérieurs des professionnels déjà en emploi pour qui le financement n'est pas l'enjeu principal. Bref, on constate que ces deux types de formation sont difficilement comparables et qu'il pourrait être plus adéquat de les traiter séparément. Le défi qui se présente alors est le mélange des genres qui existe dans les différentes unités. En effet, la plupart regroupent à la fois des activités de recherche et des activités professionnelles, parfois au sein d'un même programme. Il nous était alors impossible de les séparer explicitement avec les données disponibles.

Une seconde tendance qui est observée est que les unités qui ont fortement implanté des pratiques de financement intégré sont celles qui sont typiquement bien financées en termes de fonds de recherche : la médecine fondamentale, la chimie et la physique. On peut tirer deux constats de cette observation. D'abord, la présence de fonds de recherche semble une composante déterminante de la capacité d'une unité académique à financer adéquatement ses étudiants de cycles supérieurs. Également, on constate que ces unités ont implanté des balises précises régissant l'offre de financement destinée à leurs étudiants. En effet, l'analyse développée ici était essentiellement basée sur l'existence de pratiques structurées et sur le caractère public de cette structure. Au-delà de l'abondance du financement disponible, il semble donc que ces unités ont développé une organisation du financement de leurs étudiants dont il serait souhaitable de s'inspirer. C'est d'ailleurs ce que l'on observe chez les unités situées dans le niveau 3, qui ont implanté des structures propres au financement intégré, même si leurs ressources sont pour l'instant insuffisantes pour couvrir l'ensemble de leurs étudiants. Il en ressort que toutes les unités sont à même de développer des initiatives intéressantes et à la hauteur de leurs moyens.

3. Recommandations

La section précédente a permis de dresser un portrait de la réalité actuelle en ce qui a trait au financement des étudiants aux cycles supérieurs dans les unités académiques de l'Université de Montréal. On constate certainement que l'on est encore loin du plein déploiement du financement intégré tel que décrit dans la première section. L'insuffisance du financement disponible est certainement en cause, mais également un manque de coordination et d'optimisation de ces moyens. Si l'implantation complète du financement intégré ne peut se réaliser du jour au lendemain, des progrès substantiels peuvent certainement être réalisés dès maintenant. Dans ce qui suit, nous présentons une série de recommandations dans le but de stimuler cette implantation.

3.1. Sur la gouvernance et le leadership

D'abord, comme nous avons vu dans la première section, le financement intégré passe par la combinaison de sources de financement fort variées, ce qui implique la coordination d'un nombre impressionnant d'acteurs à l'intérieur et même à l'extérieur de l'institution universitaire. On parle notamment de la direction et du personnel des unités académiques, des donateurs externes, des syndicats, des professeurs et chercheurs, des étudiants et probablement d'autres groupes encore. Il est absolument essentiel de rallier l'ensemble de ces acteurs autour du principe du financement intégré des étudiants de cycles supérieurs, afin de faire converger les efforts et le choix de tous. Ce principe doit se retrouver dans les priorités de l'Université de Montréal et également rejaillir dans celles de ses composantes, que ce soient les facultés, les départements, les services, les relations à l'externe, etc.

Recommandation 1

Que l'Université de Montréal et toutes ses composantes adhèrent au principe du financement intégré des étudiants aux cycles supérieurs et en fassent une priorité.

Au-delà de l'adoption de principes, l'Université de Montréal doit mettre en pratique l'implantation du financement intégré, avec pour objectif d'atteindre la couverture de l'ensemble des étudiants à temps plein aux cycles supérieurs, par un financement leur permettant de se

consacrer entièrement à leurs études pendant la durée normale de celles-ci. Les mesures à prendre pour y parvenir sont diverses et peuvent toucher un grand nombre de secteurs de l'Université. Un fort leadership institutionnel est donc nécessaire pour rallier l'ensemble de la communauté à l'atteinte d'un tel objectif. Étant donné la complexité du projet et la multitude de ses facettes, l'élaboration d'un plan d'action est nécessaire pour rassembler l'ensemble des mesures et en assurer un développement stratégique. Des objectifs clairs et spécifiques doivent être définis avec un échéancier quant à leur réalisation. Enfin, l'Université doit évidemment se donner les moyens de mettre en place ces mesures.

Recommandation 2

Que l'Université de Montréal se dote d'un plan d'action, incluant un échéancier précis et des moyens suffisants, avec pour objectif l'implantation du financement intégré pour l'ensemble des étudiants à temps plein aux cycles supérieurs.

À l'Université de Montréal, ce sont les unités académiques qui sont ultimement responsables de coordonner le financement de leurs étudiants aux cycles supérieurs. Il revient donc à chaque unité d'adopter une politique de financement intégré pour leurs étudiants de cycles supérieurs. Chaque politique devrait préciser les différents éléments nommés dans la première section de cet avis, soit le montant offert, la durée du soutien, les sources de financement proposées, les règles quant au cumul de celles-ci et enfin l'admissibilité des étudiants. Évidemment, chaque politique devra être conçue en fonction des spécificités propres à chaque unité, soit le type et l'ampleur des sources de financement disponibles. Cependant, chaque unité devrait mettre tous ses efforts à maximiser son offre de financement, de manière à tendre vers la pleine application du financement intégré, telle que décrite dans la première section. On parle alors d'une couverture de l'ensemble des étudiants à temps plein aux cycles supérieurs, par un montant couvrant leurs frais de subsistance et d'études pendant la durée normale de leurs études.

Recommandation 3

Que chaque unité académique de l'Université de Montréal se dote d'une politique de financement intégré de ses étudiants aux cycles supérieurs.

Recommandation 4

Que chaque unité académique de l'Université de Montréal travaille à maximiser ses ressources de manière à atteindre le plein financement intégré, c'est-à-dire la couverture de l'ensemble de ses étudiants de cycles supérieurs à temps plein, par un montant suffisant pour couvrir leurs frais de subsistance et d'études, pour la durée normale de leurs études.

3.2. Sur le suivi de l'implantation

Actuellement, la gestion et le suivi du financement des étudiants sont complètement éparpillés à l'Université de Montréal, ce qui fait qu'il est plutôt compliqué de connaître le portrait global du financement offert à un étudiant. En effet, l'attribution des bourses est gérée à différents niveaux, parfois à la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) ou au niveau de l'unité académique. Plusieurs bourses sont même attribuées et versées directement à l'étudiant, par exemple les bourses des fonds subventionnaires québécois. Du côté des salaires pour les charges de cours ou pour l'auxiliariat, il s'agit d'un suivi complètement différent, qui transige via les systèmes des ressources humaines et des finances.

Il est important que l'Université de Montréal se dote d'un outil permettant un suivi intégré du financement offert à ses étudiants, c'est-à-dire regroupant l'information sur les différentes sources de financement, et ce, pour plusieurs raisons. D'abord, dans la planification de l'implantation du financement intégré, l'Université doit être capable de mesurer le financement actuellement offert et surtout de quantifier les ressources supplémentaires nécessaires pour atteindre ses objectifs. D'un point de vue plus opérationnel, au niveau des unités académiques, il est important que les unités puissent savoir de quel financement disposent leurs étudiants, de manière à pouvoir offrir des montages cohérents et à répartir au mieux les fonds qui sont à leur disposition.

L'Université de Montréal est actuellement en train d'implanter un nouveau système informatique, le progiciel de gestion intégré (PGI), qui prendra en charge les secteurs de l'académique, de la recherche, des ressources humaines et des finances. Dans le contexte de cette implantation, il est important de s'assurer que ce système pourra assurer un tel suivi individuel et intégré du financement des étudiants aux cycles supérieurs.

Recommandation 5

Que l'Université de Montréal se dote d'un outil permettant un suivi intégré du financement des étudiants aux cycles supérieurs.

Nous avons présenté plus haut une première enquête sur les pratiques de financement des unités académiques à l'Université de Montréal et un classement de leur niveau d'implantation du financement intégré. L'Université de Montréal devrait reprendre cet exercice, le compléter, notamment pour inclure les unités n'ayant pas répondu, et le mettre à jour annuellement.

Un tel exercice a plusieurs visées. D'abord, il permettra de mesurer le progrès dans l'adoption du principe du financement intégré par les différentes unités académiques. Également, une banque centralisée des pratiques et politiques permet d'avoir des exemples de bonnes pratiques dont peuvent s'inspirer les autres unités. Enfin, une telle banque permet de mesurer la répartition des différentes sources de financement à travers les unités et de planifier plus adéquatement et équitablement la distribution du financement institutionnel.

Recommandation 6

Que l'Université de Montréal recense annuellement les politiques et pratiques de financement des étudiants aux cycles supérieurs de ses unités académiques.

Avec ces nouveaux outils, il devient possible pour l'Université de Montréal de suivre de manière beaucoup plus précise le financement de ses étudiants aux cycles supérieurs et le niveau d'implantation des pratiques de financement intégré. Au niveau des unités, il est possible de suivre leur niveau d'intégration du financement intégré, par exemple en suivant le nombre d'unités s'étant dotées d'une politique de financement intégré de leurs étudiants aux cycles supérieurs, ou encore la fraction de leurs étudiants couverts par leur politique. Au niveau de l'étudiant, il est possible de suivre notamment le taux d'étudiants qui sont financés, à quelle hauteur, pour combien de temps et de quelle façon. L'Université devrait évaluer annuellement la progression de l'implantation du financement intégré et en faire rapport à la communauté universitaire.

Recommandation 7

Que l'Université de Montréal fasse rapport annuellement du niveau d'implantation du financement intégré.

3.3. Sur les sources de financement

Évidemment, au-delà des différentes mesures de suivi, le financement disponible est déterminant, de même que le choix de sa répartition, lorsque possible. Dans ce qui suit, plusieurs recommandations sont proposées pour améliorer la disponibilité du financement et son organisation.

3.3.1. Sur les bourses des grands organismes subventionnaires

Les grands organismes subventionnaires contribuent de façon significative au financement des étudiants aux cycles supérieurs. Au fédéral, on retrouve le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie (CRSNG) et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). Similairement, au Québec, on retrouve également le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC), le Fonds québécois de recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) et le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ). Les trois fonds québécois devraient être regroupés sous peu en un seul Fonds recherche Québec (FRQ).

Ces organismes décernent des bourses d'excellence substantielles pour la poursuite d'études de maîtrise ou doctorat en recherche, qui sont attribuées par voie de concours. Les fonds de chaque programme étant limités, seulement une petite partie des candidatures recommandées positivement par les jurys se voient effectivement octroyer une bourse [CNCS 2009]. Également, on observe au niveau du gouvernement fédéral une tendance à créer des « super-bourses » de très haute valeur, qui ont pour effet de concentrer le financement sur un plus petit nombre d'étudiants. Il serait plus que souhaitable que les gouvernements fédéral et provincial bonifient le financement des organismes subventionnaires dédié aux bourses pour les étudiants de cycles supérieurs et priorisent dans la conception de ces programmes le financement du plus grand nombre d'étudiants recommandés possible.

Recommandation 8

Que les gouvernements fédéral et provincial, via leurs grands organismes subventionnaires, augmentent le financement destiné aux bourses pour les étudiants des cycles supérieurs.

Recommandation 9

Que les gouvernements fédéral et provincial, via leurs grands organismes subventionnaires, priorisent le financement du plus grand nombre de candidatures recommandées positivement plutôt que la concentration du financement sur un petit nombre d'étudiants.

Encore une fois, le financement des grands organismes subventionnaires destiné aux bourses pour étudiants de cycles supérieurs est limité et les étudiants de toutes les universités sont en compétition pour les obtenir. Il est important que l'Université de Montréal informe et outille adéquatement ses étudiants de manière à mettre toutes les chances de leur côté et aller chercher la plus grande part possible de l'ensemble des bourses.

D'abord, il est important que tous les étudiants soient informés à temps de l'existence des différents programmes de bourses des organismes subventionnaires. Encore trop d'étudiants apprennent leur existence juste avant ou même après les dates limites de soumission des demandes, ce qui est fort problématique. En particulier, les étudiants du premier cycle devraient être informés que les demandes de financement pour la 1^{ère} année de maîtrise doivent être déposées à l'automne de leur dernière année de baccalauréat. La préparation d'une demande de bourse pour ces organismes demande beaucoup de temps : trouver un directeur de recherche, élaborer un projet de recherche, obtenir des lettres de recommandation, obtenir tous les relevés de notes et autres pièces administratives requises, etc. L'Université de Montréal et ses unités devraient tenir compte de ce temps de préparation et organiser les séances d'information durant l'hiver ou l'été, plutôt que quelques semaines avant la date limite. Enfin, la rédaction en tant que telle des demandes est un exercice complexe. L'Université de Montréal et ses unités devraient s'assurer d'offrir un support adéquat dans cet exercice, notamment en offrant des services de relecture et de conseil, comme il en existe dans d'autres universités.

Recommandation 10

Que l'Université de Montréal et ses unités académiques publicisent les programmes de bourses des grands organismes subventionnaires, y compris auprès des étudiants du 1^{er} cycle.

Recommandation 11

Que l'Université de Montréal et ses unités académiques mettent en place des mesures de soutien pour aider les étudiants dans la préparation de leurs demandes de bourse auprès des grands organismes subventionnaires.

3.3.2. Sur les bourses internes

Outre les bourses des organismes subventionnaires, il existe également une multitude de programmes de bourses administrés par l'Université de Montréal. Beaucoup de ses bourses proviennent de dons privés, faits par des diplômés, des particuliers ou encore des entreprises ou fondations. L'Université de Montréal devrait mettre des efforts substantiels pour aller chercher davantage de dons de la part de l'ensemble de ces donateurs permettant de créer des bourses.

La Grande campagne de financement actuellement en préparation conjointement avec les écoles affiliées représente une fenêtre d'opportunité intéressante pour aller solliciter les donateurs à cet effet. Dans le cadre de cette Grande campagne, la création de bourses pour étudiants de cycles supérieurs doit être priorisée. En particulier, dans une optique de financement intégré, l'Université de Montréal devrait autant que possible encourager la création de bourses générales, en opposition à des bourses dédiées à un secteur ou un type d'étudiants précis. Comme il est fréquent que les donateurs préfèrent orienter leurs dons vers une mission précise, un effort marqué doit être fait dans la valorisation du projet du financement intégré et de ses bienfaits, et également en valorisant les donateurs qui opteraient pour cette voie.

Recommandation 12

Que l'Université de Montréal priorise, notamment par le biais de sa Grande campagne de financement, la création de nouvelles bourses destinées aux étudiants de cycles supérieurs pouvant être réparties selon les besoins des unités académiques.

Outre les dons externes, l'Université de Montréal investit déjà à même ses fonds dans des bourses pour les étudiants de cycles supérieurs. Si l'Université de Montréal fait réellement une priorité du financement de ses étudiants aux cycles supérieurs, il est nécessaire qu'elle augmente le financement qu'elle y accorde. Rappelons que l'Université a beaucoup à gagner à mieux financer ses étudiants aux cycles supérieurs. La réalité actuelle est que beaucoup décrochent ou encore étirent leurs études de plusieurs années, ce qui représente une perte ou du moins une pression sur les ressources de l'Université, surtout en considérant que les subventions qu'elle reçoit pour ces étudiants est pour une durée limitée. En investissant dans le financement de ses étudiants, et en leur permettant de se consacrer à temps plein à leurs études, l'Université leur permet de terminer leurs études en un temps raisonnable, ce qui est bénéfique pour tous.

Recommandation 13

Que l'Université de Montréal augmente son financement institutionnel en bourses pour ses étudiants de cycles supérieurs.

L'idée au cœur du financement intégré est d'optimiser la répartition du financement disponible, de manière à financer adéquatement un maximum d'étudiants. Dans cette optique, l'Université doit mettre des règles claires quant à l'utilisation de ses bourses internes, de manière à ce que les fonds soient distribués adéquatement vers où ils sont nécessaires. Dépendamment des caractéristiques de chaque unité, celles-ci bénéficient de plus ou moins de fonds de recherche, de plus ou moins de postes en charges de cours et auxiliares d'enseignement, etc. La distribution des fonds internes de l'Université devrait être conçue de manière à équilibrer ces différences au global.

L'idée d'une limite quant au cumul de financement par un même étudiant est également essentielle. Pour maximiser la répartition des fonds, cette limite devrait correspondre au montant identifié pour couvrir les coûts de subsistance et d'études de l'étudiant, soit actuellement 15 000 \$. Ce montant coïncide également avec la valeur minimale des bourses des grands organismes subventionnaires. Par conséquent, un étudiant titulaire d'une bourse d'un de ces organismes ne devrait pas recevoir de bourse interne de l'Université de Montréal. L'objection la plus courante à ce type de restriction est de prétendre qu'on pénalise alors les excellents étudiants

en les privant de la reconnaissance que confèrent les bourses d'excellence. Or, dans un tel concours, il est tout à fait possible de certifier du mérite académique par une attestation sans y joindre le versement d'une bourse. Les grands organismes subventionnaires utilisent déjà ce principe entre eux : un étudiant peut se voir offrir les bourses fédérale et provinciale et les inscrire à son dossier, mais devra obligatoirement en décliner une des deux.

Recommandation 14

Que l'Université de Montréal s'assure d'une répartition optimale de ses bourses internes, notamment en s'assurant d'en limiter le cumul par les étudiants bénéficiant déjà de bourses suffisantes pour couvrir les frais de subsistance et d'études, et en favorisant leur circulation vers les secteurs qui en ont besoin.

3.3.3. Sur l'auxiliariat d'enseignement et les charges de cours

Les postes d'auxiliaires d'enseignement ou de chargés de cours sont une composante essentielle du financement étudiant, en particulier dans les secteurs où les fonds de recherche et les bourses sont moins importants. Alors qu'ils ne devraient jamais former la totalité du financement d'un étudiant, en raison de la charge de travail qui y est associée, ils n'en constituent pas moins un complément essentiel dans la conception de montages financiers pour les étudiants.

Or, les budgets consacrés aux auxiliaires d'enseignement ont été plutôt malmenés au cours des dernières années. Suite aux différentes compressions budgétaires imposées aux unités académiques, celles-ci ont dû pour beaucoup couper dans les postes d'auxiliaires d'enseignement. En effet, il faut comprendre que les postes et salaires de la majorité des employés des unités sont protégés par des conventions collectives, ce qui fait qu'après avoir coupé au maximum dans les dépenses de fonctionnement diverses, ce sont généralement les auxiliaires d'enseignement qui ont été pénalisés. Ces derniers ont vu leurs salaires conventionnés par la création du Syndicat des étudiants salariés de l'Université de Montréal (SÉSUM) en 2008, mais pas leur nombre de postes. Finalement, dans son budget de 2009-2010, l'Université a décidé de protéger l'enveloppe budgétaire destinée aux auxiliaires d'enseignement. Il est important que cette protection soit maintenue à l'avenir, mais également que l'enveloppe budgétaire soit bonifiée pour revenir au moins au niveau de financement précédant les réductions budgétaires qui ont eu lieu. Il s'agit

d'un excellent investissement pour l'Université, par lequel elle augmente le financement disponible pour les étudiants de cycles supérieurs tout en renforçant l'encadrement offert aux étudiants de premier cycle.

Recommandation 15

Que l'Université de Montréal bonifie et protège l'enveloppe budgétaire destinée aux auxiliaires d'enseignement.

En ce qui concerne les charges de cours, la convention collective du Syndicat des chargés et chargées de cours de l'Université de Montréal (SCCCUM) prévoit qu'une unité académique peut réserver jusqu'à 9 % des charges de cours non allouées au corps professoral pour les attribuer à des étudiants sans passer par le processus normal d'affichage [SCCCUM 2010]. Un étudiant ne peut avoir plus de deux charges de cours par an par ce procédé, ce qui s'accorde avec le principe qu'il doit pouvoir consacrer la majeure partie de son temps à ses études.

Cette réserve de charges de cours a été baissée de 12 % en 2007 à 11 % en 2008 puis à 9 % dans la dernière version de la convention collective [SCCCUM 2007, SCCCUM 2010]. On justifie cette baisse par le fait que la réserve n'était de toute façon pas utilisée à son plein potentiel. Ces deux observations sont extrêmement problématiques. Devant le constat où beaucoup d'étudiants aux cycles supérieurs se voient contraints de travailler à l'extérieur du campus, parfois dans des emplois complètement déconnectés de leur domaine d'études, il est tout à fait déplorable que cette réserve ait été sous-utilisée et qu'on en baisse de ce fait la hauteur. Au contraire, on devrait en profiter pour offrir plutôt aux étudiants un emploi sur le campus et dans leur spécialisation. Également, le fait que le pourcentage de cette réserve de charges de cours s'applique strictement par unité académique est trop rigide dans une optique de financement intégré. On a déjà vu maintes fois que les sources de financement sont inégales d'une unité à l'autre. Il est normal que les unités où les étudiants sont majoritairement couverts par des bourses d'études n'utilisent pas beaucoup la réserve. Cela ne devrait pas pénaliser les autres unités, bien au contraire. Les charges de cours réservées aux étudiants devraient pouvoir être réparties dans les unités où elles sont le plus utiles au financement des étudiants, toujours en respectant le maximum de deux charges de cours par an par étudiant.

Recommandation 16

Que les unités académiques de l'Université de Montréal utilisent au maximum la réserve de charges de cours destinée aux étudiants.

Recommandation 17

Que le pourcentage de charges de cours réservées aux étudiants soit augmenté.

Recommandation 18

Que le pourcentage de charges de cours réservées aux étudiants soit considéré sur l'ensemble des unités académiques, c'est-à-dire que ces charges de cours non utilisées dans une unité puissent être redistribuées vers une autre ayant déjà attribué la totalité de sa réserve.

3.3.4. Sur les fonds de recherche et l'auxiliariat de recherche

Les étudiants aux cycles supérieurs contribuent de façon significative à l'effort de recherche produit à l'Université de Montréal, que ce soit par leur projet de recherche pour leur mémoire ou leur thèse, ou dans le cadre d'activités de recherche parallèles, par exemple comme auxiliaire de recherche.

On constate que les unités académiques qui ont fortement implanté le financement intégré de leurs étudiants aux cycles supérieurs utilisent massivement les fonds de recherche comme source de financement pour leurs étudiants. S'il est vrai que les fonds de recherche disponibles dans ces secteurs sont plus abondants, on constate également une tendance dans l'organisation de l'effort de recherche. Les étudiants sont intégrés à une équipe de recherche et les superviseurs incluent systématiquement leur financement dans les demandes de subvention qu'ils préparent.

Ce type de pratique aurait certainement avantage à être généralisé à travers le campus. Les superviseurs des étudiants devraient intégrer ces derniers et leur financement dans la planification de leurs activités de recherche et dans leurs demandes de subventions. L'Université de Montréal a certainement un rôle de sensibilisation à jouer sur ce plan, mais également un rôle de support

dans la préparation des demandes, en particulier auprès des nouveaux professeurs et chercheurs qu'elle engage.

Enfin, dans le but d'encourager ce type de financement, il est important que les organismes qui financent la recherche reconnaissent la contribution des étudiants-chercheurs à l'avancement des projets de recherche. Il est souhaitable que ceux-ci encouragent l'utilisation des fonds de recherche pour le financement des étudiants, par exemple en rendant ce critère explicite dans l'évaluation des demandes de subventions.

Recommandation 19

Que l'Université de Montréal encourage ses professeurs et chercheurs à demander des fonds de recherche et à financer à partir de ceux-ci les étudiants de cycles supérieurs qu'ils supervisent.

Recommandation 20

Que les organismes subventionnant la recherche encouragent le financement des étudiants-chercheurs à même les subventions de recherche qu'ils accordent.

Conclusion

Le financement intégré des étudiants de cycles supérieurs est un projet complexe et de longue haleine. Cependant, on a pu voir au fil du texte que plusieurs gestes concrets peuvent être posés dès maintenant, autant au niveau de l'administration que de chaque unité académique. Il ne faut jamais oublier que le financement intégré a pour but de combattre l'allongement indu des études ou même l'abandon de celles-ci, deux phénomènes beaucoup trop présents. En donnant aux étudiants de cycles supérieurs les moyens de décrocher leur diplôme, et ce, dans un délai raisonnable, le financement intégré devient un projet rassembleur, dont ne peuvent que bénéficier les étudiants, mais également toute l'institution et même la société dans son ensemble.

Rappel des recommandations

Recommandation 1

Que l'Université de Montréal et toutes ses composantes adhèrent au principe du financement intégré des étudiants aux cycles supérieurs et en fassent une priorité.

Recommandation 2

Que l'Université de Montréal se dote d'un plan d'action, incluant un échéancier précis et des moyens suffisants, avec pour objectif l'implantation du financement intégré pour l'ensemble des étudiants à temps plein aux cycles supérieurs.

Recommandation 3

Que chaque unité académique de l'Université de Montréal se dote d'une politique de financement intégré de ses étudiants aux cycles supérieurs.

Recommandation 4

Que chaque unité académique de l'Université de Montréal travaille à maximiser ses ressources de manière à atteindre le plein financement intégré, c'est-à-dire la couverture de l'ensemble de ses étudiants de cycles supérieurs à temps plein, par un montant suffisant pour couvrir leurs frais de subsistance et d'études, pour la durée normale de leurs études.

Recommandation 5

Que l'Université de Montréal se dote d'un outil permettant un suivi intégré du financement des étudiants aux cycles supérieurs.

Recommandation 6

Que l'Université de Montréal recense annuellement les politiques et pratiques de financement des étudiants aux cycles supérieurs de ses unités académiques.

Recommandation 7

Que l'Université de Montréal fasse rapport annuellement du niveau d'implantation du financement intégré.

Recommandation 8

Que les gouvernements fédéral et provincial, via leurs grands organismes subventionnaires, augmentent le financement destiné aux bourses pour les étudiants des cycles supérieurs.

Recommandation 9

Que les gouvernements fédéral et provincial, via leurs grands organismes subventionnaires, priorisent le financement du plus grand nombre de candidatures recommandées positivement plutôt que la concentration du financement sur un petit nombre d'étudiants.

Recommandation 10

Que l'Université de Montréal et ses unités académiques publicisent les programmes de bourses des grands organismes subventionnaires, y compris auprès des étudiants du 1er cycle.

Recommandation 11

Que l'Université de Montréal et ses unités académiques mettent en place des mesures de soutien pour aider les étudiants dans la préparation de leurs demandes de bourse auprès des grands organismes subventionnaires.

Recommandation 12

Que l'Université de Montréal priorise, notamment par le biais de sa Grande campagne de financement, la création de nouvelles bourses destinées aux étudiants de cycles supérieurs pouvant être réparties selon les besoins des unités académiques.

Recommandation 13

Que l'Université de Montréal augmente son financement institutionnel en bourses pour ses étudiants de cycles supérieurs.

Recommandation 14

Que l'Université de Montréal s'assure d'une répartition optimale de ses bourses internes, notamment en s'assurant d'en limiter le cumul par les étudiants bénéficiant déjà de bourses suffisantes pour couvrir les frais de subsistance et d'études, et en favorisant leur circulation vers les secteurs qui en ont besoin.

Recommandation 15

Que l'Université de Montréal bonifie et protège l'enveloppe budgétaire destinée aux auxiliaires d'enseignement.

Recommandation 16

Que les unités académiques de l'Université de Montréal utilisent au maximum la réserve de charges de cours destinée aux étudiants.

Recommandation 17

Que le pourcentage de charges de cours réservées aux étudiants soit augmenté.

Recommandation 18

Que le pourcentage de charges de cours réservées aux étudiants soit considéré sur l'ensemble des unités académiques, c'est-à-dire que ces charges de cours non utilisées dans une unité puissent être redistribuées vers une autre ayant déjà attribué la totalité de sa réserve.

Recommandation 19

Que les organismes subventionnant la recherche encouragent le financement des étudiants-chercheurs à même les subventions de recherche qu'ils accordent.

Recommandation 20

Que l'Université de Montréal encourage ses professeurs et chercheurs à demander des fonds de recherche et à financer à partir de ceux-ci les étudiants de cycles supérieurs qu'ils supervisent.

Bibliographie

- Association des doyens des études supérieures au Québec. 2007. *État de la situation de la maîtrise au Québec – Partie 1*. En ligne.
http://www.adesaq.ca/Rapport%20maîtrise_ADESAQ-VF.pdf (page consultée le 8 mars 2011)
- Bureau de recherche institutionnelle. 2010a. *Dossier d'inventaire et d'analyse 2008-2009*. Montréal : Université de Montréal.
- Bureau de recherche institutionnelle. 2010b. *Évolution des admissions, inscriptions et diplômés 2006-2007 à 2010-2011 par programme*. Montréal: Université de Montréal.
- Conseil national des cycles supérieurs. 2007. *Les sources et modes de financement des étudiants aux cycles supérieurs – Étude 2007*. Montréal : CNCS.
- Conseil national des cycles supérieurs. 2009. *Avis sur les besoins financiers des organismes subventionnaires*. Montréal : CNCS.
- Faculté des études supérieures. 2001. *Objectifs stratégiques aux cycles supérieurs : réduire l'attrition et augmenter la diplomation*. Montréal : Université de Montréal.
- Fédération étudiante universitaire du Québec. 2010. *Les sources et modes de financement des étudiants de premier cycle – 2009*. Montréal : FEUQ.
- McMaster University. 2011. *Graduate Scholarships*. En ligne.
<http://graduate.mcmaster.ca/graduate-scholarships> (page consultée le 8 mars 2011)
- Québec. Conseil supérieur de l'éducation. 2010. *Pour une vision actualisée des formations universitaires aux cycles supérieurs*. Québec : CSE.
- Québec. Aide financière aux études. 2011. *Dépenses admises*. En ligne.
<http://www.afe.gouv.qc.ca/fr/avantEtudes/depensesAdmises.asp?id=a8a#a8a> (page consultée le 8 mars 2011).
- Québec. 2011. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. *Le coût des études pour les étudiants étrangers*. En ligne.
<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/informer/cout-etudes.html> (page consultée le 8 mars 2011).
- Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal. 2007. *Convention collective 2007-2009*. Montréal : SCCCUM.

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal. 2010. *Convention collective 2010-2013*. Montréal : SCCCUM.

Université d'Ottawa. 2011. *Faculty of Graduate and Postdoctoral Studies – Admission Scholarships*. En ligne.
<http://www.grad.uottawa.ca/default.aspx?tabid=1472> (page consultée le 8 mars 2011).

Université de Montréal. 2011. *Payer ses études*. En ligne.
<http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/index.html> (page consultée le 8 mars 2011).

Annexe 1 : Calcul du montant minimal annuel

Le présent calcul cherche à estimer le revenu minimal nécessaire pour couvrir le coût de la vie et des études d'un étudiant à temps plein aux cycles supérieurs.

Coût de la vie

On peut se baser sur différentes références pour estimer le revenu minimal qui devrait être assuré à un individu pour couvrir ses dépenses de subsistance : Aide financière aux études (AFE), frais de subsistance pour étudiants étrangers et salaire minimum.

Au Québec, l'Aide financière aux études reconnaît des dépenses de subsistance annuelles à la hauteur de 9 096 \$ [AFE 2011]. Les étudiants dénoncent depuis plusieurs années que ce montant est insuffisant. Ironiquement, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles estime plutôt les frais de subsistance à 11 000 \$ dans sa brochure à l'attention des étudiants étrangers [Québec 2011]. Dans les faits, une enquête de la Fédération étudiante universitaire du Québec auprès de plus de 12 000 étudiants au premier cycle a permis d'estimer que ces derniers dépensent en moyenne environ 10 000 \$ en frais de subsistance (logement, nourriture et vêtements) [FEUQ 2010]. En comparaison, le salaire minimum québécois (9,50 \$/heure) offre à un travailleur à temps plein (40h/semaine), en tenant compte des taux d'imposition actuels, un revenu annuel net d'un peu plus de 17 000 \$.

Étant donné qu'on ne cherche certes pas ici à rémunérer les étudiants, mais bien à leur assurer un revenu suffisant pour se consacrer pleinement à leurs études, nous avons choisi de nous aligner sur le 11 000 \$ de frais de subsistance prévu par le gouvernement québécois pour les étudiants internationaux, en particulier car ce montant s'accorde bien avec les coûts réels pour les étudiants.

Coût des études

À l'Université de Montréal, un étudiant aux cycles supérieurs à temps plein doit présentement acquitter une facture annuelle de 3 858,75 \$, en incluant les frais de scolarité et autres frais

institutionnels obligatoires [UdeM 2011]. Pour un étudiant en rédaction, on parle plutôt de frais de rédaction annuels de 1 086,00 \$ [UdeM 2011].

Montant minimal annuel

En combinant les coûts de subsistance (11 000 \$ par an) et des études (environ 4 000 \$ par an pour la scolarité ou 1 000 \$ par an en rédaction), on peut estimer le revenu net annuel qu'il est nécessaire d'assurer. Pour un étudiant en scolarité, ce montant s'élève donc à environ 15 000 \$ et pour un étudiant en rédaction à environ 12 000 \$.

Annexe 2 : Questionnaire utilisé pour l'enquête sur les pratiques de financement des unités académiques de l'Université de Montréal

Enquête sur le financement intégré des étudiants aux cycles supérieurs

Conseil national des cycles supérieurs de la Fédération étudiante universitaire du Québec (CNCS-FEUQ) en collaboration avec la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM)

Faculté :

Responsable :

1. Quel est le montant offert aux étudiants ? Si ce n'est pas uniforme, quels sont les montants minimum et maximum offerts ?
2. Quelles sources de financement sont utilisées ?
3. (FAS seulement) À quel moment sont informés les étudiants du financement possible ?
4. Quelle est la durée du financement offert aux étudiants ?
5. Y a-t-il modulation dans le temps du financement (montant ou sources) ?
6. Quel type d'étudiant peut bénéficier de ce financement ?
7. Qui est responsable du financement (ex. faculté, département, professeur, groupe de recherche, ...) ?
8. Quelle forme prend l'engagement de financement (ex. politique, contrat, pratique, ...) ?
9. Le financement est-il garanti ? Si oui, par qui ?
10. L'offre de financement dans votre unité est-elle publique ? Si oui, par quel moyen (ex. site web, brochure, ...) ?

Merci de votre collaboration !

Annexe 3 : Exemples de politique de financement intégré

Département de physique (FAS)

La Politique de financement des étudiants aux cycles supérieurs a été adoptée par l'assemblée départementale le 25 février 2010 et est entrée en vigueur le premier mai 2010

La présente politique s'applique aux étudiants et étudiantes des cycles supérieurs du département de physique. Veuillez cependant noter qu'elle pourrait ne pas s'appliquer si le directeur de recherche provient d'un autre département ou pour un étudiant inscrit à l'option de physique médicale. Une entente préalable écrite s'impose alors. Cette politique est ici présentée dans un cadre intégré qui inclut les bourses de la FESP.

1. *Bourses de maîtrise et de doctorat* payées à même les fonds de recherche des professeurs pour les étudiants ne bénéficiant pas d'une bourse des grands organismes subventionnaires : montants planchers annuels de 15 600 \$ (incluant les bourses déjà détenues) pour deux ans à la maîtrise (avec mémoire) et 18 000 \$ pour quatre ans au doctorat (cinq ans pour une inscription directe au doctorat). Sauf accord exceptionnel avec le directeur de recherche.
2. *Suppléments annuels* de 4 000 \$ aux étudiants détenteurs de grandes bourses (CRSNG et FQRNT en particulier).
3. *Bourses d'excellence du département de physique* : bourses d'admission de 10 000 \$ par année pour un an à la maîtrise (deux ans pour la maîtrise en physique médicale) et pour trois ans au doctorat accordées sur proposition du comité des études supérieures lors de l'étude des demandes d'admission; sauf pour les étudiants en physique médicale, ces bourses seront complétées par le directeur de recherche à hauteur de 8 000 \$ à la maîtrise et de 10 000 \$ au doctorat. Elles ne peuvent être cumulées avec d'autres «grandes» bourses (plus de 5 000 \$).
4. *Bourses de fin d'études* : 1 000 \$ à la maîtrise (avec mémoire) pour le dépôt du mémoire dans un délai de deux ans. Cette bourse n'est versée que si le jury recommande, suite au premier dépôt, l'acceptation du mémoire, ou encore s'il ne demande que des corrections mineures.
5. *Bourses de fin d'études de la FESP* : la FESP offre aux finissants de doctorat des bourses de fin d'études de 1 000 \$ par mois pour la dernière année. Ces bourses sont payées en trois versements (début, milieu et après dépôt) sujets au respect du plan de rédaction déposé. Pour un étudiant finissant son doctorat en quatre ans (ou en cinq ans pour un accès direct), ces bourses sont automatiques. Ces bourses sont payées en trois versements (40 % au début, 40 % à mi-parcours et 20 % au dépôt) si les délais sont respectés. Les deux premiers versements contribuent à la constitution du montant plancher défini au paragraphe 1) et le dernier (auquel le directeur de recherche ajoute 1 500 \$) s'ajoute à ce plancher à la condition que le dépôt ait lieu à l'intérieur des délais préalablement définis.
6. *Bourses de la FESP pour le passage accéléré de la maîtrise au doctorat* : 7 000 \$ par année, renouvelables une fois, pour les étudiants ayant complété un maximum de trois trimestres à la maîtrise au moment d'entreprendre le doctorat. Dans ce cas, le

montant plancher du paragraphe 1) intègre cette bourse et est porté à 21 000\$ par année. Notez que les étudiants bénéficiant des grandes bourses des organismes subventionnaires ne peuvent pas bénéficier des bourses de passage accéléré.

7. *Bourses d'accès direct de la FESP au doctorat depuis le baccalauréat* : 10 000 \$ par année, renouvelables deux fois. Dans ce cas, le montant plancher du paragraphe 1) intègre cette bourse et est porté à 21 000 \$ par année. Notez que les étudiants bénéficiant des grandes bourses des organismes subventionnaires ne peuvent pas bénéficier des bourses d'accès direct.
8. *Étudiants étrangers* : La présente politique s'applique aux étudiants de l'extérieur du Canada. Pour les détenteurs d'une bourse importante (plus de 11 600 \$ à la maîtrise ou 14 000 \$ au doctorat) de leur pays d'origine, le montant de leur bourse est majoré de 4 000 \$. Sinon, le directeur de recherche complète la bourse de façon à atteindre le plancher de financement. Notez aussi que la FESP offre des bourses d'exemption des droits de scolarité supplémentaires pour les étudiants étrangers.
9. *Congés de maternité* : L'étudiante qui s'absente pour un congé de maternité peut demander une bourse à la FESP (4 000 \$) pour un trimestre à la condition de ne pas recevoir (aucun des deux parents) de prestations de congé parental (régime d'assurance parentale du Québec, par exemple) ni de prestations pour congé parental des grands organismes subventionnaires (CRSH, CRSNG, FQRNT, FQRSC, FRSQ, IRSC). Indépendamment de la nature des bourses qu'elle obtient pour son congé de maternité, le directeur de recherche complète pour obtenir un plancher de soit 5 200 \$ pour les étudiantes à la maîtrise, soit 6 000 \$ pour les étudiantes au doctorat, durant le trimestre de congé.

Disponible au : <http://www.phys.umontreal.ca/politique-financement.php>

Département des littératures de langue française (FAS)

Politique de financement minimal garanti

Selon les statistiques de l'Université de Montréal, les étudiants des cycles supérieurs du Département des littératures de langue française (DLLF) jouissent d'un soutien financier qui s'élève en moyenne, par année, à 4 000 \$ pour la maîtrise et à 12 000 \$ au doctorat. Cela comprend les grandes bourses attribuées par les organismes subventionnaires : le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC).

De façon à s'assurer que ses étudiants bénéficient d'un soutien financier minimal, le DLLF met en place, pour l'année 2010-2011, un nouveau modèle de financement des cycles supérieurs qui s'appliquera non seulement aux étudiants admis pour l'automne 2010, mais aussi aux étudiants déjà inscrits aux programmes d'études supérieures.

Maîtrise

Le DLLF s'assurera que 36 étudiants de maîtrise disposent, pour l'ensemble de leurs trois trimestres de rédaction, d'un financement minimal de 2 000 \$, versé sous forme de salaires et / ou de bourses. Le DLLF offrira une partie de ce financement à chaque étudiant pendant le premier trimestre de sa rédaction (normalement l'automne). Un complément sera attribué pendant le deuxième trimestre si la

somme que l'étudiant aura reçue par l'obtention d'une des bourses départementales d'excellence réservées à la maîtrise (Bourses Geneviève-de-la-Tour-Fondue, Bourse John-J.-Spector) ou sous forme de salaire à titre d'auxiliaire d'enseignement est inférieure à 2 000\$. Le travail d'auxiliaire de recherche n'est pas inclus dans cette formule ; les étudiants peuvent en bénéficier sans que cela affecte l'offre de financement départemental. Les étudiants qui obtiennent une bourse du CRSH ou du FQRSC pour la période de leur rédaction ne pourront bénéficier de l'offre de financement faite par le département, mais ils restent néanmoins admissibles aux postes d'auxiliaire d'enseignement et d'auxiliaire de recherche. Il leur est également possible de se porter candidat aux différents concours de bourses d'excellence de la [Faculté des études supérieures et postdoctorales](#) de l'Université de Montréal.

Doctorat

Le DLLF s'engage à assurer un financement minimal annuel de 5 000 \$ pendant 4 ans à 12 étudiants admis à son programme de doctorat par année. Cette somme sera versée sous forme de salaires et / ou de bourses. Le DLLF offrira une bourse de 2 000 \$ à chaque étudiant pendant le premier trimestre de chaque année (normalement l'automne). Un complément sera attribué pendant le deuxième trimestre de chaque année si la somme que l'étudiant aura reçue par l'obtention d'une des bourses départementales d'excellence réservées au doctorat (Bourse des professeurs, Bourse Georges-André-Vachon, Bourse Charron-Lam) ou sous forme de salaire à titre d'auxiliaire d'enseignement ou de chargé de cours est inférieure à 5 000 \$. Le travail d'auxiliaire de recherche n'est pas inclus dans cette formule ; les étudiants peuvent en bénéficier sans que cela affecte l'offre de financement départemental.

Les étudiants qui obtiennent une bourse du CRSH ou du FQRSC ne pourront bénéficier de l'offre de financement faite par le département pendant la période où ils touchent ladite bourse, mais ils restent néanmoins admissibles aux postes d'auxiliaire d'enseignement et d'auxiliaire de recherche. La continuité du financement est conditionnelle : pour la deuxième année, au dépôt du projet de thèse avant la fin du troisième trimestre (*Règlement pédagogique*, art. 90) ; pour la troisième année, à la réussite de l'examen général de synthèse avant la fin du sixième trimestre (*Règlement pédagogique*, art. 87) ; pour la quatrième année, au dépôt du rapport d'activités avant la fin du neuvième trimestre de rédaction.

Remarques

Les montants de l'offre de financement du DLLF constituent un financement minimal qui pourra être bonifié en cours d'année si les conditions le permettent.

Les contrats d'auxiliaires d'enseignement constituent une des sources de financement étudiant au DLLF. Ils permettent aussi d'acquérir une expérience professionnelle.

Au doctorat, le statut des étudiants (temps plein, demi-temps, suspension) est pris en considération dans le calcul du financement minimal garanti. Ainsi, un étudiant à demi-temps ne touchera que la moitié de la somme versée à un étudiant à temps plein.

Le DLLF se réserve le droit de faire des offres d'admission sans assurance de financement.

Disponible au :

http://www.littfra.umontreal.ca/Bourses/cycles-superieurs/Politique_financement_garanti.htm